

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 25 (1968)

Heft: 2

Rubrik: Hans Rüeegsegger, chef du service de l'instruction

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**Hans Rügsegger,
chef du service de l'instruction**



M. Kaspar Wolf étant devenu directeur, la place qu'il a laissée vacante est maintenant repourvue. En effet, dans sa séance du 10 janvier 1968, le Conseil fédéral a nommé M. Hans Rügsegger chef du service de l'instruction à l'EFGS.

Hans Rügsegger étant essentiellement connu comme footballeur, la rédaction tient à le présenter officiellement aux lecteurs romands.

Né en 1916 à Brougg où il a accompli sa scolarité, il passe de 1933 à 1937 à l'Ecole normale de Wettingen. A côté de ses études, il est sportif actif: handballeur de ligue supérieure, athlète, footballeur. De 1937 à 1938, il alterne le service militaire avec le cours de maître de gymnastique à l'Université de Bâle. La période 1939—1945 le voit maître de gymnastique au Lycée Alpinum à Zuoz, pratiquant en compétition pendant et entre les relèves le handball, le hockey sur glace, le ski, le décathlon athlétique et le pentathlon militaire. L'EFGS le voit occasionnellement en 1943 comme moniteur de cours de base et de ski, puis définitivement dès 1945. A côté de l'enseignement, il pratique assidûment le football et, formé à l'école de Fernand Jaccard, il fonctionne avec succès comme entraîneur d'équipes de 2^e, de 1^{re} et de ligue nationale. De 1952 à 1954, l'EFGS le libère temporairement pour le mettre à disposition de l'ASFA comme entraîneur fédéral, et de 1954 à 1957, il est l'artisan du retour du FC Bienne en ligue nationale A; parallèlement, il était responsable de l'équipe nationale junior et chef-instructeur. A l'EFGS, en 1963, il est nommé chef des cours, où il a l'occasion d'approfondir des problèmes posés par la réorganisation de l'EFGS et du sport à l'armée.

C'était certainement la formation idéale pour le poste auquel il accède maintenant.

La rédaction de « Jeunesse et Sport » le félicite chaleureusement de sa nomination et lui souhaite une activité féconde à la tête d'un service qui voit sans cesse de nouvelles tâches lui échoir.

Au Conseil de l'Europe

Pour la régénération de l'homme

Il y a trois mois, le Comité de l'éducation extrascolaire du Conseil de l'Europe a accepté à l'unanimité une motion présentée par M. Ernst Hirt, chef du groupe « Education physique et sport » de ce comité.

Cette proposition, approuvée ensuite par le Conseil de la coopération culturelle (CCC), dit notamment:

« Le comité (...) compte tenu du caractère dramatique de la situation dans certains pays membres, en matière d'occupation et d'utilisation des forêts, des prairies, des montagnes, des rivières, des plans d'eau, des rivages maritimes, etc. et de la nécessité de faire intervenir très rapidement des mesures de nature à lutter contre l'utilisation anarchique de l'espace, invite le CCC à

recommander d'urgence aux gouvernements des pays membres du CCC de prendre d'urgence les mesures législatives et administratives propres à préserver leur

territoire contre les atteintes définitives qui peuvent lui être portées par des réalisations inopportunes, à réserver les espaces indispensables à la santé et aux loisirs de l'homme, et à permettre, en définitive, un aménagement rationnel du territoire européen tenant compte à la fois des exigences de la vie de travail et de la vie de loisir ».

De fait, selon M. Hirt, principal artisan de cette recommandation, l'urbanisme se développe actuellement d'une manière révolutionnaire et dans un sens qui risque fort d'« écraser » tôt ou tard l'être humain. Le Comité extra-scolaire a donc pris toutes les initiatives opportunes afin de perfectionner la formation des moniteurs et de multiplier et développer les centres sportifs. Or, on constate que tout ce travail, destiné à préserver la destination naturelle de l'homme, ne saurait être accompli qu'à la condition de disposer des espaces favorisant la régénération de l'homme (par des vacances actives). Aussi est-il urgent d'appliquer un plan d'aménagement régional, national, voire européen, destiné à conserver les centres qui se prêtent particulièrement à la récupération, à la vraie récréation.

N. T.